

ARCHÉOLOGIE

ARCHITECTURE

HISTOIRE LOCALE



2020

# BULLETIN & MĒMOIRES

de la Société polymathique du Morbihan

T O M E  
• 1 4 6 •

SOCIÉTÉ  
**POLYMATHIQUE**  
du MORBIHAN



# Sommaire

---

## 04 Avant-propos

Jean-Yves Cavaud

## 05 Hommage à Jean Gourhand

Jean-Yves Cavaud

## ARCHÉOLOGIE

### 08 Retour vers les dolmens angevins

Joël Lecornec

### 13 Regards aériens sur les campagnes gauloises et antiques du Morbihan

Maurice Gautier, Philippe Guigon, Gilles Leroux

### 27 Histoire et archéologie d'un confetti du Mor Braz :

**l'île Dumet (Piriac-sur-Mer, Loire-Atlantique)**

Axel Levillayer

## ARCHITECTURE

### 36 La courtine sud de Suscinio (Sarzeau, Morbihan) : la fin du château médiéval

Patrick André

### 46 Les ruines du château de Rimaison à Bieuzy (Morbihan), ou les malheurs d'une œuvre majeure de la seconde Renaissance

Christophe Amiot

## HISTOIRE LOCALE

### 72 Sur les traces de saint Philibert

Gérard Le Courtois

### 88 Le voyage de Louis de Rohan-Guéméné à Maroilles en Hainaut, à l'été 1543 ; exemple d'itinérance d'un seigneur breton jusqu'aux frontières du royaume

Claudie Herbaut

### 104 L'exil du parlement de Bretagne à Vannes (1675-1690)

Jean-Yves Cavaud

### 120 Les lendemains de la conspiration du marquis de Pontcallec

Hubert Allannic

### 136 Le juge et le chouan, les bretons devant la justice révolutionnaire (1789-1804)

Jean Guillot

### 146 Mgr Latieule, entre fidélité à l'Église et fidélité à la République

François Ars

### 154 Alexandre Cathrine (1860 – 1920), de l'imprimerie à la presse

Jean-Yves Le Lan

### 168 1914-1918 : dix-sept Morbihannais fusillés « pour l'exemple ? »

Yannic Rome

### 188 Mère Yvonne Aimée (1901-1951), supérieure des Augustines de Malestroit, héroïne de la Seconde Guerre mondiale

Patrick Mahéo, Odile Briand

---

### 202 Vie de la Société polymathique du Morbihan

Jean-Yves Cavaud, Annick Jousse

### 206 Rapport annuel du conservateur des collections

Christophe Le Pennec



Patrick ANDRÉ

Professeur (ER)

SARZEAU (MORBIHAN)

## La courtine sud de Suscinio la fin du château médiéval

On pourrait s'étonner d'un travail qui se limite à un seul petit pan de mur du château de Suscinio, résidence ducal maintes fois auscultée, étudiée, livrée depuis plusieurs années à des recherches archéologiques de grande ampleur. Se focaliser sur une seule courtine de quelques dizaines de mètres peut en effet paraître surprenant.

Notre étude, qui se situe hors du champ des recherches archéologiques en cours, s'apparente davantage à une archéologie du bâti ; elle veut exprimer une intime conviction qu'ont nourrie des années, voire des décennies d'observations et de comparaisons avec des constructions similaires. Selon nous, la face externe de ce petit pan de mur offre le visage que le <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle lui a donné. Transformé pour répondre aux menaces nées d'un nouvel ordre européen, ce mur témoigne des débuts de l'adaptation de l'artillerie à l'architecture militaire de la période précédente. En ce sens, il marque la fin de l'histoire strictement féodale du château, devenu alors possession royale. Cette courtine a beaucoup à dire ; elle mérite mieux que les seuls regards qu'elle concentre de nos jours, où, devenue un simple écran pour cinéma « historique », elle ne suscite d'intérêt que lors de projections estivales.

### LA COURTINE, OBSERVÉE DEPUIS L'EXTÉRIEUR

Par courtine sud, nous entendons la partie du rempart comprise entre les deux « bastions de Mercoeur » édifiés en 1590 dans la douve sud ; ces deux bastions sont exclus de notre présent travail. Ici, cette courtine, au-delà des anciennes salines et des dunes, fait face à l'océan ; c'est le seul front du château à ne pas baigner dans l'eau des marais, salés ou d'eau douce.



Fig. 1 – Vue aérienne du front sud du château de Suscinio, lors des fouilles de la chapelle hors-les-murs (1978).  
© Cliché Patrick André

Pour implanter les bastions, il fallut au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle élargir l'ancienne douve et donc repousser le front de la contrescarpe. La chapelle des <sup>xiii</sup><sup>e</sup>-<sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles qui en occupait le sommet fut alors amputée et disparut sous les remblais, ce qui eut pour effet de protéger et conserver son carrelage, découvert dans les années 1970 (fig. 1).



Fig. 2 – Le front sud du château, vu depuis l'ouest. Au premier plan, baigné par la douve, un bastion de la fin du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, au pied du pan C de la courtine. Au centre, le pan B et son couronnement de mâchicoulis. Au-delà, en saillie sur le pan B, le pan A. © Cliché Patrick André



Fig. 3 – Vue extérieure de la chambre de tir de l'est, à la jonction entre les pans A et B.  
© Cliché Patrick André

Cette courtine, observée depuis la douve, impose à tous son hétérogénéité : de l'est à l'ouest trois pans, A-B-C, dessinent une ligne brisée aux jonctions très apparentes et aux faciès distincts (fig. 2). - Au centre, le pan B, habillé de beaux moellons réguliers en granite, avec archère de tir, s'apparente au proche grand logis du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle dont il semble partager le même couronnement de mâchicoulis. Sa base talutée repose sur le sol naturel de micaschiste, non utilisé car impropre à fournir de beaux moellons. Cette base est en leucogranite provenant du Morbihan intérieur, loin de cette presque île de Rhuis<sup>1</sup>. On retrouve ce matériau sur d'autres édifices contemporains de la région (tels les remparts de Vannes au pied de la « tour du connétable » datée début du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle). Sensible à l'altération météorique, ce granite présente aujourd'hui des alvéolisations parfois profondes, semblables à des bols, trop vite confondues par beaucoup avec des impacts de boulets de canon ! Ce pan B est une survivance des ducs Montfort et a conservé sa fonction de rempart au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. - De chaque côté de ce pan central, les pans A et C offrent quant à eux un parement de granite feuilleté, de teinte brunâtre due à la circulation d'eaux ferrugineuses. Sa structure feuilletée rend impossible toute taille élaborée ; son emploi ne répond donc pas à un objectif esthétique. Il est de provenance locale.

L'hétérogénéité de cet ensemble a pu faire croire à des destructions et reconstructions successives lors de sièges médiévaux. Et comme un seul est attesté, (celui raconté par Froissart lors de la reconquête du duché au profit du roi Charles V en 1373 par son connétable du Guesclin), l'expression « brèche de du Guesclin » s'est (tardivement) imposée pour désigner telle ou telle partie de la courtine. Les anciens chroniqueurs, Froissart au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, Albert le Grand et Lobineau en 1636 et 1707 ne l'utilisent pas. Nous n'avons repéré cette appellation qu'à partir de 1910... Pourquoi une telle hétérogénéité ? Elle ne peut s'expliquer que si l'on prend en considération la présence de deux chambres de tir visibles sur cet ensemble. À la jonction des pans A et B, celle de l'est (fig. 3) se distingue nettement. Elle ouvre sur la douve par un étroit orifice ébrasé permettant un angle de tir de plusieurs dizaines de degrés. Un tir de flanquement, quasi parallèle au rempart, permettait ainsi de « dégager » la douve en enfilade lors d'un siège. Les exemples semblables connus ailleurs attestent qu'une telle chambre, débordant sur la douve, permettait d'abriter un tireur équipé d'une arme épaulée, à mèche, ancêtre des futures arquebuses, pesant 7 à 10 kg, et nécessitant un appui fixe ou une fourquine (support indépendant) pour tirer des balles en plomb de petit



il les désigne sous le nom de « Monsieur et Madame de Rimaison ». Quelques années plus tard Rosenzweig dans son répertoire archéologique du Morbihan<sup>59</sup> apporte quelques détails supplémentaires : « Quelques pans de murs couverts de lierres, de vastes cheminées, dont une avec des cariatides pour pilastres ; des bases de tourelles cylindriques, des portes et portails à plein cintre, ornés de colonnes et de mascarons... On peut encore reconnaître en partie la distribution de ce magnifique château. Outre le mur d'enceinte, dont quelques parties sont debout, on retrouve à l'intérieur plusieurs corps de logis servant autrefois de communs ; le pigeonnier ; des salles encore closes, dallées de larges pierres ; la chapelle, qui a conservé des baies à anses de panier ; une piscine à accolade et deux écussons, qu'on voit d'ailleurs

en plusieurs endroits du château et dans presque tous les villages et monuments des environs : au 1 d'argent à 4 ou 5 fasces de gueules (armes de Rimaison) ; parti au 1 de Rimaison et au 2 au lion rampant ».

Le site, qui n'est plus occupé que par une exploitation agricole et ses dépendances, continue à se dégrader lentement faute d'entretien. Des photos et cartes postales du début du siècle viennent pour la première fois offrir une image permettant de restituer le bâtiment tel qu'il se présentait à l'époque. Déjà très mutilé, avec les ruines du pavillon de la seconde Renaissance<sup>60</sup> et sa tourelle en surplomb<sup>61</sup>, il est accompagné des restes du rez-de-chaussée de sa cage d'escalier (fig. 7, 2). Ces deux parties sont déjà séparées par un vaste espace vide de construction. Vers le sud, toute

Fig. 20 – Cadastre de 1828. AD 56, 3 P 56/5



Fig. 21 – Maison construite à Pluvigner avec les pierres du pavillon de Rimaison démolé en 1958.

trace de construction a également disparu. Les décennies passent sans évolution particulière. L'inscription à l'inventaire supplémentaire des ruines intervient le 14 mai 1925 sans provoquer de changements particuliers sur l'état des ruines, toujours négligées, et qui continuent à se détériorer. Certains auteurs, rares, s'émeuvent toutefois de leur état<sup>62</sup>. Une description du site qui est publiée dans Pontivy Journal des 14 mai, 25 juin et 2 juillet 1950 par M. Strowski<sup>63</sup>. Les co-propriétaires de l'époque, descendants de l'acquéreur de 1807, vendent tout d'abord en 1951 une cheminée placée sur le mur gouttereau nord-est de l'escalier (fig. 8). Remontée au fort de Port-Maria à Locmaria, elle est classée le 7 janvier 1953. Après avoir sollicité que soient rayés de l'inventaire supplémentaire le pavillon et le porche, ce qui est effectif le 9 août 1957, ils en vendent les pierres à Monsieur Olivier en 1958. Après numérotation des pierres de taille, les moellons étant laissés en vrac sur le site, celles-ci sont transportées à Pluvigner et réutilisées pour la construction d'une vaste maison qui s'inspire d'assez loin de l'édifice d'origine (fig. 21). Viennent s'y ajouter des pierres



Fig. 22 – Culot de la tourelle.

provenant des manoirs de Villeneuve à Brec'h et du Dréors à Priziac et des compléments contemporains. La tourelle et son cul-de-lampe (fig. 22) semble avoir été remontée à l'identique sur un pavillon à trois travées de façade dont le premier étage fut réduit par rapport à l'édifice d'origine. Les deux travées latérales ont regroupé les baies des faces nord-est et sud-est de l'édifice original. À l'intérieur, dans la pièce principale a été remontée une des cheminées du pavillon et des pierres de remploi comme les deux consoles sculptées provenant de la chapelle, aux armes Rimaison et Rimaison-du Pou. La troisième console aux armes Rimaison-Kermeno est encore en place dans les ruines de la chapelle. On y reconnaît, ornant le perron les deux jambages de la cheminée du mur sud-ouest du pavillon, visible sur un cliché d'Estève. Le portail en plein ceintre à bossage, quant à lui sert maintenant d'accès à la cour (fig. 23).

Le site de Rimaison a été acquis en 1989 par la société Inter Franc Golf co. Ltd qui a établi un golf sur les terrains entourant l'enclos au nord et à l'ouest et fait transformer les anciennes écuries en club



## 1675-1690

# L'exil du parlement de Bretagne à Vannes

Le 16 octobre 1675, portées par Monsieur de Marillac, les lettres par lesquelles le roi ordonne le transfert sans délai du Parlement de Rennes à Vannes sont remises aux parlementaires.

L'avocat général Gilles du Boisbaudry en donne lecture à tous les conseillers réunis, quel que soit leur semestre<sup>1</sup>. Sont présents à cette ultime séance rennaise, huit présidents à mortier et quarante-neuf conseillers<sup>2</sup>. Les deux lettres patentes<sup>3</sup> revêtues du grand sceau à double queue qui commandent ce transfert, ont été signées par le roi le 18 septembre 1675, soit presque un mois auparavant. Cette différence entre la date de leur signature et celle de leur remise au Parlement a fait gloser les historiens. Gauthier Aubert<sup>4</sup> en déduit que le transfert est simplement envisagé par le souverain et l'ordre mis à la disposition du duc de Chaulnes pour être laissé à sa discrétion (fig.1).

Madame de Sévigné semble du même avis. Elle écrit à sa fille le 13 octobre 1675 : « M. de Chaulnes est à Rennes avec beaucoup de troupes. Il a mandé que si on en sortait ou si l'on faisait le moindre bruit, il ôterait pour dix ans le parlement de cette ville. »

La rumeur a précédé le commissaire extraordinaire du roi. Dans une autre lettre datée du 6 octobre 1675, Madame de Sévigné écrit encore : « On menace Rennes de transférer le parlement à Dinan [...] »<sup>5</sup>. L'entrée du duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, dans la ville, le 12 octobre, à la tête de 6 000 hommes de troupe, s'accompagne de nouvelles rumeurs. L'ordre n'est donc pas une surprise



Fig. 1 – Charles d'Ailly, duc de Chaulnes.  
Portrait par Robert Nanteuil, 1676.

pour la ville de Rennes qui attend avec angoisse la punition promise après les émeutes qui l'ont secouée. Retirer le parlement d'une ville, c'est non seulement toucher tous ceux qui vivent autour du parlement, mais c'est surtout porter atteinte au prestige de la ville, la dégrader en quelque sorte. Le roi exige un transfert sous huitaine. Le 20 octobre, les chariots encadrés par des gardes armés



Fig. 2 – Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné.  
Portrait par Claude Lefebvre, 1665.  
© Collection Musée Carnavalet

s'alignent devant le Parlement pour charger les archives, les registres, les sacs de procédure, les tapisseries, quelques meubles et aussi les prisonniers en attente de jugement. L'avocat général du Boisbaudry accompagne le convoi, pour donner l'exemple dit-il dans ses mémoires. Avec lui, partent les agents au service des parlementaires, le receveur des gages, maître Barthélémy Ferret, le médecin, l'apothicaire, le chirurgien et même le concierge du palais, un certain Arthur Cuirdeveau. Déjà, cinq huissiers ont quitté Rennes le 17 octobre pour préparer l'arrivée du Parlement à Vannes. Tout va donc très vite. Et, le 29 octobre 1675, le Parlement tient séance à Vannes avec présents seulement quatre présidents à mortier et quarante-six conseillers. Les absents se sont fait porter malades. Madame de Sévigné écrit à sa fille le 13 novembre 1675 : « Tout ce pauvre parlement est malade à Vannes, Rennes est une ville déserte ». Sans doute, plus qu'une véritable maladie, s'agit-il d'un abatement moral devant ce qui, juridiquement, est un ordre de transfert du Parlement, les individus demeurant libres de leurs personnes, mais que les parlementaires contraints



Fig. 3 – Allégorie de la révolte du papier timbré,  
par Jean-Bernard Chalette, 1676.  
© Collection Musée des Beaux-Arts de Rennes

par leurs fonctions de se transporter à Vannes vivent comme un exil.

Un sentiment partagé par les Rennais eux-mêmes. Dans une peinture réalisée en 1676, actuellement conservée au Musée des beaux-arts de Rennes, Jean-Bernard Chalette illustre ce sentiment en figurant un tyran, sans doute le duc de Chaulnes, qui écrase riches et pauvres avec le char du papier timbré, tandis qu'à droite de la toile, Justice et Paix sont exilées. Depuis, l'édit du 4 mars 1561 qui a fixé à Rennes la résidence du Parlement, la ville et l'institution sont liées l'une à l'autre. Il n'y a guère que vingt ans que la cour et les parlementaires sont installés dans leur nouveau palais au sud du couvent Saint-François quand ils sont frappés par l'ordre de transfert. La ville tout entière le comprend comme une sanction, ce qui permet à Madame de Sévigné d'écrire (lettre du 27 octobre 1675) : « On a ôté le parlement, c'est le dernier coup, car Rennes sans cela ne vaut pas Vitry ». Mais, l'ordre de transfert n'est-il que la punition d'une ville un moment rebelle et d'une haute cour de justice insuffisamment soumise ?